

Délibération No.26-2022

Plan d'action pour limiter l'augmentation des charges d'énergies sur 2023

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image
du 22 décembre 2022**

étaient présents

au titre de l'État

- . M. Philippe Navarro, chef de bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, représentant Mme Martine Clavel, préfète de la Charente
- . M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, conseiller

au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère régionale Nouvelle Aquitaine

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean Philippe Martin,

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, Conseillère au Département de la Charente avait donné pouvoir à Mme Pinville
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint de la ville d'Angoulême avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy
- . M. Olivier Balez personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin

Ont également participé à ce conseil

- . M. Audrey Granet, Cabinet du Président, Département de la Charente

En visioconférence

- . Mme Maylis Descazeaux, Directrice Régionale, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . M. Jacques Deville, conseiller livre, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable politique de l'image et rayonnement territorial, Ville d'Angoulême
- . Mme Isabelle Barrere, Cheffe de service des industries culturelles et créative, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Jean François Dauré, Conseiller, Département de la Charente

Cité de la BD

M. Vincent Eches, directeur général
Mme Maria Sichantho, directrice générale adjointe
M. Jean-Guilhem Maillard, Secrétaire Général
Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 7

pouvoir : 4

votants : 11 (sur 13 membres)

Délibération No 26-2022

Plan d'action pour limiter l'augmentation des charges d'énergies sur 2023

Cette délibération fait suite à la réunion du comité technique des financeurs de la Cité qui s'est tenu le 6 décembre dernier.

LE CONSTAT :

La crise énergétique qui touche aujourd'hui l'économie mondiale a d'importantes répercussions pour la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image.

Les dernières informations qui nous ont été données par notre groupement de commandes pour l'électricité et le gaz (SDEG 16) sont, en effet, particulièrement inquiétantes. Pour l'année civile 2023, le prix moyen de l'électricité fournie par notre prestataire EDF sera multiplié par plus de 3,7. Sur la même année, le prix moyen du gaz fourni par notre prestataire Gaz de Bordeaux sera multiplié par 2,5.

Les raisons de cette double hausse très importante sont multiples. La reprise économique qui a suivi la pandémie du COVID, s'est caractérisée par une forte demande d'énergie, ce qui a conduit à des niveaux de prix historiquement élevés. Le conflit en Ukraine a généré depuis février 2022 une forte incertitude sur la capacité, pour plusieurs pays européens, à disposer de gaz, en quantité suffisante, pour répondre à leurs besoins. Les prix ont atteint de nouveaux sommets après l'arrêt partiel ou total des livraisons de gaz russe vers certains pays européens à l'été 2022. Enfin, l'indisponibilité de la moitié des réacteurs nucléaires français impose d'importer de l'électricité dans un contexte de forte demande sur les marchés mais également de mobiliser une partie de la ressource en gaz pour produire l'électricité en France et en Europe, ajoutant ainsi de la tension sur ce marché déjà contraint.

Notons également que la distribution de l'eau connaîtra une hausse de ses tarifs de l'ordre de 3% à 4% sur le budget 2023 d'après les premières informations en notre possession. Les impacts financiers restent toutefois moindres comparés aux autres fluides.

Si l'on applique mécaniquement les ratios de hausse, qui nous ont été annoncés par nos groupements d'achats, aux consommations réalisées sur 2022, on obtient sur 2023 les projections suivantes :

ELECTRICITE	Réalisé 2021	Estimation 2022	Projection 2023	hausse en valeur 23/22	hausse en % 23/22
Vaisseau Moebius	52 837	85 400	315 980	230 580	270%
Musée	76 958	93 500	345 950	252 450	270%
MDA	16 928	19 255	71 244	51 989	270%
Appartements	2 319	2 669	24 021	21 352	800%
Total TTC (€)	149 042	200 824	757 195	556 371	277%

GAZ	Réalisé 2021	Estimation 2022	Projection 2023	hausse en valeur 23/22	hausse en % 23/22
Vaisseau Moebius	36 504	58 792	146 980	88 188	150%
Musée	60 954	76 500	191 250	114 750	150%
MDA					
Appartements	2 909	6 109	15 273	9 164	150%
Total TTC (€)	100 367	141 401	353 503	212 102	150%

FACTURE GLOBALE	Réalisé 2021	Estimation 2022	Projection 2023	hausse en valeur 23/22	hausse en % 23/22
Vaisseau Moebius	89 341	144 192	462 960	318 768	221%
Musée	137 912	170 000	537 200	367 200	216%
MDA	16 928	19 255	71 244	51 989	270%
Appartements	5 228	8 778	39 294	30 516	348%
Total TTC (€)	249 409	342 225	1 110 697	768 472	225%

Précision : les logements mis à la disposition des auteurs (rubrique appartements dans les tableaux ci-dessus) font l'objet d'une tarification spécifique eu égard aux volumes consommés. Pour ces entités le coût moyen de l'électricité est multiplié par 9.

Plusieurs éléments viennent relativiser la justesse de cette projection :

- Sur le Musée nous ne disposons pas de réels outils de mesure de notre consommation. Nous réglons actuellement à Magelis, pour la partie du bâtiment que nous exploitons, un pourcentage sur l'ensemble des factures de gaz et d'électricité payées par le syndicat mixte pour l'ensemble du site. Ce pourcentage est défini conventionnellement.
- Pour le Vaisseau Moebius, nos outils de mesure ne sont pas optimaux. Aucun compteur divisionnaire n'a par exemple été, jusqu'à présent, posé pour mesurer les consommations de nos locataires (restaurant, Human Academy, Creadoc). Les charges d'énergie qui leur sont refacturées se calculent sur une clef de répartition (via le nombre de m2 occupés) sans réelle pertinence avec les consommations réelles.
- Plus globalement, nous ne sommes pour l'instant pas en capacité d'estimer avec finesse nos consommations service par service. Nous aurons d'ici janvier un recensement des consommations en électricité, service par service au plus précis des équipements utilisés.

Une fois ces réserves évoquées, la lecture du tableau permet l'analyse suivante :

- L'électricité représente la part la plus importante de notre mix énergétique (68 % du total des dépenses d'énergie). Même si en volume les consommations électriques restent inférieures aux consommations de gaz les tarifs pratiqués par les fournisseurs et les hausses à venir justifient cette position de l'électricité dans les fluides en termes financiers.
- La hausse la plus significative des dépenses concerne l'électricité (72 % de l'augmentation globale des dépenses d'énergie).
- Le Musée est actuellement le bâtiment qui nous coûte le plus cher, tant en électricité qu'en gaz (48 % du total des dépenses d'énergie, contre 42% pour le Vaisseau Moebius). Les obligations liées à la conservation de nos fonds nous contraignent en effet à maintenir en permanence des conditions de température et d'hygrométrie qui nécessitent des consommations en continu.
- Entre 2021 et 2023, les dépenses d'énergie sont en prévision multipliée par 4,4.

Pour faire face à cette augmentation sans précédent des dépenses énergétiques, il y a lieu de réfléchir à des mesures urgentes, applicables rapidement, mais également à une stratégie de plus long terme, basée sur de l'investissement, qui devra faire l'objet d'une stratégie spécifique.

La question énergétique doit devenir sur les prochains mois l'enjeu majeur de la Cité. L'EPCC a par nature une activité énergivore (du fait notamment des contraintes de conservation) et déploie son activité dans des équipements qui ne sont plus adaptés pour répondre aux défis soulevés par la hausse des tarifs de l'énergie.

LES MESURES D'URGENCE :

Pour tenter dès 2023 de réduire notre facture énergétique, sans contraindre trop lourdement notre mission de service public, plusieurs pistes sont à explorer.

- L'**investissement au cinéma** dans un nouveau dispositif d'éclairage des salles (leds) et dans le remplacement des anciens projecteurs numériques par des projecteurs laser nouvelle génération qui pourrait être réalisé très rapidement et permettrait de réaliser des économies substantielles dès le début 2023 (objectif d'économies : environ 35 K€ sur 2023).

Cet investissement coûterait environ 120 K€ (finançable pour 25 K€ sur notre compte TSA et pour le solde par une réaffectation de la subvention d'investissement du Département de la Charente restant à consommer et par un soutien fléché de la Région Nouvelle Aquitaine).

- Le **réajustement des charges locatives** découlant des nouveaux tarifs appliqués par nos fournisseurs d'énergie devrait nous permettre de retrouver environ 70 K€ de ressources nouvelles auprès de nos locataires.

Ainsi les modifications de tarifs concerneraient la hausse du prix moyen pour la participation aux charges du bâtiment Moebius pour les structures hébergées.

La dernière hausse du prix moyen HT au m² des espaces mis à disposition des structures hébergées par la Cité dont l'école Human Academy est appliquée depuis septembre 2019 soit un montant de 41,20 € HT/m²/an actuellement utilisé. Depuis cette date aucune hausse n'a été effectuée.

Compte tenu de la hausse considérable du prix des différents fluides et notamment des tarifs du gaz et de l'électricité il est donc proposé la révision des tarifs de la manière suivante :

- Hausse du tarif de base à 104 € HT/m²/an au lieu de 41.20 € HT/m²/an soit une hausse de 152 % applicable à compter du 1^{er} janvier 2023

et :

- Création d'un tarif de base à 48 € HT/m²/an (au lieu de 41.20 € HT/m²/an) mais qui n'intègre pas les dépenses électriques et qui pourra prendre le relai sur le tarif ci-dessus. Ce tarif sera adossé en contrepartie à la refacturation des consommations réelles d'électricité aux structures hébergées dans le bâtiment Moebius et ce dès la mise en fonction des sous-compteurs nécessaires.

Ces tarifs sont basés sur les projections exposées supra en tenant compte de la hausse des tarifs (y compris distribution eau) et hors réductions éventuelles liées aux dispositifs d'aides à venir (amortisseur électricité par exemple).

Ces éléments tarifaires ainsi que la possible hausse des tarifs de maintenance sont également susceptibles de faire varier le prix moyen des charges locatives en cours d'année ce qui pourra nécessiter une nouvelle revalorisation des prix pratiqués

Pour mettre en œuvre ce réajustement, il sera nécessaire de dénoncer la convention qui nous lie au CREADOC (par convention celui-ci ne nous paie actuellement aucune charge locative).

Concernant l'école Human Academy les éventuelles hausses de tarifs décidées en Conseil d'Administration sont mentionnées dans le contrat signé avec la Cité. Toutefois l'équipe dirigeante de l'école a été rencontrée par la direction de la Cité afin de l'informer au préalable des hausses attendues et d'envisager des solutions de réduction des coûts (proposition d'installation de sous-compteurs électriques pour maîtriser ses consommations réelles et ses dépenses).

Enfin, il est nécessaire de préciser ici que le restaurateur, anticipant une hausse des coûts de l'énergie sur 2023, nous a signifié son intention de ne pas poursuivre son activité au bistro l'année prochaine.

- La **fermeture du Vaisseau Moebius** (hors cinéma) au public - sur tout ou partie de l'année (à minima les mois où la molécule est la plus chère, i.e. janvier à avril et novembre à décembre) - nous apparaît une hypothèse efficace de réduction des consommations énergétiques et donc des coûts afférents.

En considérant que ce bâtiment, pendant la période de fermeture au public, ne serait accessible qu'aux personnels et étudiants de la Human Academy et du CREADOC, nous pourrions réduire de manière très significative les dépenses d'énergie sur ce site (mise en état hors gel de l'ensemble du site hors écoles accueillies et cinéma, maintien d'une température de 15° à la bibliothèque pour préserver les collections d'ouvrages).

Dans ce scénario, le cinéma pourrait continuer à fonctionner isolément du reste du bâtiment. Et bien évidemment, les expositions du FIBD seraient accueillies dans des conditions techniques nécessaires à leur bon montage et à leur bonne exploitation pendant le festival.

L'objectif d'une économie de 150 K€ à minima nous semble atteignable en diminuant en moyenne à l'année les consommations d'électricité et de gaz de 1/3. Cette économie ne pourra être atteinte sans en passer par la fermeture du site au public sur les périodes les plus énergivores de l'année (hiver et automne).

Cette fermeture nous conduirait à déplacer et installer de manière transitoire l'équipe administrative du Vaisseau Moebius dans les (grands) bureaux du Musée et à développer le télétravail. L'équipe technique resterait postée au Vaisseau Moebius dans son grand open space qui peut être chauffé de manière autonome et mesurée (présence du serveur informatique dans la pièce) dans l'attente d'un éventuel déménagement en fonction des espaces disponibles sur le site du musée.

Cette fermeture nous conduirait également à suspendre les travaux de la New Factory et à négocier un report de la subvention de l'Etat « Quartier Culturels Créatifs » (100 K€ à recevoir en 2023).

La fermeture du Vaisseau Moebius impliquera également la fermeture de la bibliothèque. Plusieurs hypothèses peuvent être alors imaginées pour maintenir à minima un service aux usagers :

- o Hypothèse 1 : maintenir un service minimum via le « click and collect » sur des horaires identifiés permettant aux usagers de commander, récupérer et déposer leurs emprunts d'ouvrages. Le point d'accueil pourrait être installé dans des espaces déjà chauffés (hall du cinéma ou du musée).

Cette hypothèse empêcherait naturellement l'accès à la consultation et la lecture sur place et réduirait sensiblement le temps de service des agents, qui pourraient alors être redéployés sur des tâches de fond (purge des retards pris sur les recollages, numérisation, désherbages ...) ou sur des opérations de promotion de la lecture sur le territoire.

- o Hypothèse 2 : Déplacer une partie du fond dans le hall du musée pour y installer un espace de consultation/lecture et un point d'accueil « click and collect ».

Cette hypothèse nécessiterait un déménagement complexe qui ne pourra être mise en œuvre qu'à l'issue du festival. Elle permettrait toutefois de maintenir un lien plus fort avec les usagers que la solution du « click and collect » mais supposerait un investissement important (déménagement, achat de mobilier, installation technique des bornes...) et questionne la durée de sa mise en œuvre.

- o Hypothèse 3 : Installer un espace « bibliothèque de la Cité à l'Alpha » à partir de mi-janvier pour y organiser un service minimum sous la forme d'un point d'accueil « click and collect » et y présenter quelques ouvrages. Déployer ensuite, en fonction de la durée de la fermeture, une partie des collections à l'Alpha et dans d'autres bibliothèques du réseau.

Cette hypothèse mettrait en avant de manière dynamique la solidarité des acteurs angevinois de la lecture publique. Elle nécessiterait cependant un important travail d'installation, d'ajustement, de mise en réseau et de mise en commun de pratiques.

- Le soutien de l'Etat via le **mécanisme d'amortisseur électricité** pourra nous permettre d'atténuer nos dépenses dans ce domaine. Notre statut d'EPCC ne sera vraisemblablement pas un frein à cette aide qui s'appliquera aux établissements publics. Les modalités de mise en œuvre de cette aide reste encore en débat à ce jour.

Les informations dont nous disposons ne nous permettent encore pas de calculer précisément l'aide possible, mais un objectif de 100 K€ nous semble atteignable.

- Enfin, la récupération de la TVA sur les charges d'énergie liées à notre activité commerciale (cinéma et librairie notamment) permettrait un gain budgétaire d'environ 30 K€. Cette hypothèse doit faire l'objet d'une étude fiscale plus poussée avant d'être retenue.

L'ensemble de ces mesures pourraient nous permettre de dégager entre 350 et 400 K€ de ressources budgétaires pour combler la hausse des factures d'énergie. Il resterait donc entre 370 K€ et 420 K€ de ressources supplémentaires à trouver pour couvrir l'intégralité de ces surcoûts liés à la hausse des tarifs de l'énergie.

L'anticipation en 2023 d'un **rebasage de nos contributions**, possiblement prévu pour 2024, nous permettrait de passer ce cap budgétaire périlleux sur le prochain exercice. A cet égard, le Département de Charente serait prêt dès 2023 à rebaser sa participation statutaire au fonctionnement de la structure à hauteur de + 60 K€.

LES STRATEGIES A LONG TERME :

Dans un contexte de grande tension internationale, la crise énergétique risque vraisemblablement de durer plusieurs mois voire plusieurs années. Les mesures de court terme ne suffiront donc pas et c'est maintenant que la Cité doit projeter son avenir.

De par son activité et les contraintes de ses missions de conservation, la Cité ne peut réduire massivement ses besoins en énergie. A périmètre de missions identiques, elle doit donc investir pour que ses besoins soient couverts de la manière la plus efficiente possible. Elle ne pourra pas forcément consommer moins mais devra consommer mieux.

Pour affronter les conséquences budgétaires de la crise énergétique, la Cité devra donc nécessairement s'engager dans une démarche d'investissement afin de réduire sensiblement ses dépenses en énergie, et fort probablement réorganiser son activité en reconsidérant son emprise immobilière.

Pour évaluer le rapport optimal entre montant des investissements à engager et réductions notables des dépenses énergétiques, il conviendrait rapidement de missionner **une étude énergétique globale** auprès d'un cabinet spécialisé afin d'imaginer une politique d'investissement selon plusieurs scénarii pour atteindre un niveau de facture d'énergie durablement soutenable par la Cité.

Pour imaginer les modalités de réorganisation des activités en reconsidérant l'emprise immobilière, il conviendrait de lancer prochainement **une étude d'opportunité** pour imaginer la meilleure adéquation possible entre les espaces de la Cité, ses missions et ses budgets contraints.

La Cité lancera donc tout début janvier un appel d'offres pour trouver une ou plusieurs agences capables de livrer rapidement ces études (qui pourront être financés sur une

réaffectation de la subvention d'investissement du Département de la Charente restant à consommer au titre de l'année 2023 et un soutien spécifique de la DRAC).

QUELLE COMMUNICATION A COURT TERME ?

L'annonce d'une fermeture du Vaisseau Moebius aura nécessairement un impact auprès des publics et de la presse, impact qu'il convient d'anticiper avec une stratégie de communication adaptée.

La Cité envisage ainsi de rencontrer, à l'issue du CA, la presse locale pour l'informer de cette fermeture en la justifiant ainsi :

« La Cité doit gérer plus de 12 000 m² et, en ces temps de crise énergétique, dont elle ne peut assumer budgétairement les conséquences, elle resserre son activité en réduisant le nombre de m² à alimenter en énergie, tout en maintenant le service aux usagers.

Cette mesure de crise s'appliquera à partir de début janvier jusqu'au printemps.

Pendant cette période, la Cité mènera une étude pour imaginer les scénarios d'investissement nécessaires afin de réduire durablement ses consommations en énergie. »

Il serait stratégiquement intéressant que la Cité rencontre la presse locale dans une délégation composée du directeur, du président et du vice-président, afin de montrer symboliquement le soutien des partenaires institutionnels à l'EPCC.

➤ Après avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité

- de valider les investissements du cinéma portés ici à la connaissance des tutelles,
- de valider les nouveaux tarifs applicables pour les charges locatives à compter du 1^{er} janvier 2023
- de valider la fermeture temporaire du Vaisseau Moebius pendant la période hivernale avec mise en place du Click and Collect pour la bibliothèque (hypothèse 1 ou 2) et la suspension du projet New Factory
- de valider l'étude énergétique en partant de celle effectuée en 2015 pour le bâtiment Moebius (remise à jour) et en l'étendant aux autres bâtiments.
- De valider dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs (CPO), l'écriture d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude d'opportunité.

Patrick Mardikian



Le Président du conseil d'administration

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the importance of using reliable sources and ensuring the accuracy of the information gathered.

3. The third part of the document focuses on the interpretation and analysis of the collected data. It discusses the various statistical and analytical tools used to identify trends and patterns in the data.

4. The fourth part of the document provides a detailed overview of the findings and conclusions drawn from the analysis. It discusses the implications of the results and offers recommendations for future research and action.